BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 930

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

449 658 210 RCS Evry.
M.G.F..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000000.00 EUR.
Adresse : 307, Square des Champs Elysées, 91026 Évry-Courcouronnes Cedex.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE M.G.F. Société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 € Siège social : 307 Square des Champs Elysées – 91026 ÉVRY Cedex 449.658.210 R.C.S. EVRY ET AGORUS Société Anonyme au capital de 37.000 € Siège social : 58 rue Lamirault ZAC Lamirault - 77090 COLLEGIEN 348.673.369 R.C.S. MEAUX AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 juin 2020 à COLLEGIEN, La société M.G.F., société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 euros, dont le siège social est situé 307 Square des Champs Elysées - 91026 ÉVRY Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 449.658.210, et la société AGORUS, Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros dont le siège social est situé 58 rue Lamirault - ZAC Lamirault - 77090 COLLEGIEN, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 348.673.369, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AGORUS par la société M.G.F. La société AGORUS ferait apport à la société M.G.F. de la totalité de son actif, soit 9.277.495 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 8.726.132 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 551.363 euros. La société WE. CONNECT détient la totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés AGORUS et M.G.F., il ne sera donc procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de AGORUS détenues par la société M.G.F. un boni de fusion de à 414.363 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par AGORUS depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par M.G.F. La société AGORUS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à

compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'EVRY au nom de la société M.G.F. le 2 juillet 2020 et au greffe du Tribunal de commerce de MEAUX au nom de la société AGORUS le 3 juillet 2020. Pour avis.

